



- **Alumni de la Faculté de droit**
- Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26
- CH-2000 Neuchâtel

## **Procès-verbal de l'Assemblée générale 2023**

En préambule, la présidente souligne que cette Assemblée générale marque le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association. UniNExt a été créée en 2003 par les professeurs Bohnet, Grossen, Guinand et Knoepfler dans le but de soutenir les activités de la Faculté et de maintenir des liens entre cette dernière et les ancien-ne-s étudiant-e-s en droit de l'UniNE. Elle les remercie de leur engagement et remercie également M. Yves Sandoz et Mme Colette Rossat-Favre, qui l'ont précédée à la présidence de l'Association.

Une intervention humoristique de Thomas Wiesel marquera cet anniversaire lors de la soirée qui suivra l'Assemblée générale.

### **1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2022 d'UniNExt**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2022 d'UniNExt est adopté.

### **2. Rapport du Doyen de la Faculté de droit, M. le Prof. Olivier Hari**

Le Doyen expose succinctement aux membres de l'Association les activités et les projets de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel en 2022, ainsi que les changements intervenus au sein de la Faculté cette année.

### **3. Rapport de la Présidente, Mme Eliane Chappuis**

#### **Activités**

Le Comité UniNExt a été heureux de pouvoir enfin organiser une vraie **Assemblée générale**, en présentiel, le 19 mai 2022. Après la partie formelle, Mme la Prof. Sabine Süssstrunk, présidente du Conseil suisse de la science, est venue parler de la création et de la détection de *deepfakes*.

En mars de cette année, l'Association a une nouvelle fois pu offrir aux étudiant-e-s en bachelor, en master et aux collégien-ne-s et lycéen-ne-s de Suisse romande, la possibilité de se familiariser avec les différentes facettes des **métiers du droit**. Cette demi-journée a permis aux participant-e-s de découvrir la variété des débouchés offerts aux juristes. Magistrature, arbitrage, politique, diplomatie, notariat sont quelques-uns des métiers présentés cette année.

La manifestation a remporté un grand succès : plus de 150 jeunes y ont participé et ont pu ensuite discuter avec les intervenant-e-s autour d'un petit apéritif.

### **Prix UniNExt**

Le mémoire récompensé en 2022 est un travail en matière de droit des obligations, rédigé par **M. Baptiste PIGNOLET**, sous la direction du professeur Blaise Carron. Il a pour titre « *L'exceptio non adimpleti contractus* : Présentation générale de l'art. 82 CO et des spécificités de son application à l'aune de quelques contrats ». Le lauréat fera une brève présentation de son travail en fin de séance.

Le Comité UniNExt a été convaincu par la rigueur juridique du travail de Baptiste Pignolet, ses recherches très complètes et son aisance rédactionnelle.

Le Prix UniNExt s'élève à CHF 1'000.- et depuis quelques années, il est complété par une formation d'une journée permettant au lauréat de perfectionner la présentation orale de son master et de disposer d'une capsule vidéo sur cette présentation.

### **Soutien à divers projets**

Après deux ans d'interruption due au Covid, UniNExt a repris le soutien de deux projets de la Faculté de droit :

- les **déjeuners académiques**, un cycle de conférences permettant aux enseignant-e-s de présenter à leurs pairs et aux étudiant-e-s le résultat de leurs recherches en cours ;
- les **midis des doctorant-e-s**, une série de rencontres permettant à ces dernière-s de présenter l'avancement de leurs travaux.

### **Evolution des membres de l'Association**

UniNExt compte actuellement 1842 membres, soit une augmentation de 166 par rapport à 2022.

### **Perspectives**

La situation financière de l'Association est stable.

L'état de notre fortune nous permet de mettre sur pied de nouveaux projets. Un projet de bourse encourageant la mobilité des étudiant-e-s en droit est notamment à l'étude et pourra sans doute être présenté l'année prochaine.

Le Comité remercie Mme Viviane Perratone, collaboratrice à la Faculté de droit, qui assure la gestion courante du secrétariat de l'Association.

La Présidente remercie vivement son Comité, qui s'est engagé cette année encore plus que les précédentes pour mener à bien toutes les activités réalisées par l'Association.

### **Bilan**

Eliane Chappuis quittant la présidence d'UniNExt, elle tire un bref bilan de ses sept ans d'activité. Elle exprime tout le plaisir qu'elle a eu à présider UniNExt depuis 2016. L'Association fête aujourd'hui ses 20 ans et se porte bien. Elle compte env. 400

membres de plus qu'en 2016, ce qui est appréciable compte tenu de son inertie forcée pendant les années Covid.

Les membres d'UniNExt ont entendu des conférencier-ère-s de renom tels que la professeure Martine Rebetez, la professeure Sabine Süssstrunk, le directeur de la RTS Pascal Crittin ou encore ce soir la professeure Samia Hurst.

UniNExt a contribué à des projets de la Faculté de droit, en particulier les déjeuners académiques et les midis des doctorant-e-s, auxquels les membres de l'Association sont d'ailleurs invités.

La journée des métiers du droit a pris de l'ampleur en s'ouvrant désormais aux lycéens-enne-s et collégien-ne-s de toute la Suisse romande.

La présidente remercie les partenaires d'UniNExt pour les excellents contacts entretenus, notamment avec le Décanat de la Faculté de droit et avec l'ANED (Association neuchâteloise des étudiant-e-s en droit).

Elle termine en exprimant toute sa reconnaissance au Comité qui l'a supportée, soutenue, remplacée et sans qui rien n'aurait pu être réalisé.

***Le rapport est adopté.***

#### **4. Rapport de la Trésorière, Mme Marie-Laure Percassi**

En 2022, le montant des cotisations versées à l'Association s'est élevé à CHF 16'254.-. Ce chiffre est stable par rapport aux années pré-Covid.

Les dépenses de l'Association en 2022 ont été de CHF 11'964.20. Il s'agit d'un chiffre plus élevé que les deux années précédentes, car les événements en présentiel ont enfin pu reprendre après deux ans de rencontres limitées en raison du Covid.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, l'Association a réalisé un bénéfice de CHF 5'849.80 pour l'année 2022 et sa fortune était de CHF 61'252.09 au 31.12.2022.

#### **5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes et décharge au Comité**

Le rapport est présenté par M. Luca Melcarne, vérificateur.

Les vérificateurs ont procédé à une vérification exhaustive des pièces justificatives avec la caissière, Madame Marie-Laure Percassi. Ainsi, la totalité des opérations comptables a été vérifiée.

Les vérificateurs ont relevé que l'Association connaît un rapport favorable entre les produits et les charges ; elle dispose de ressources lui permettant d'envisager les années à venir avec confiance. Ils ont en outre souligné que les comptes ont été tenus de manière régulière et complète pour le dernier exercice. Par conséquent, ils recommandent à l'Assemblée générale l'approbation des comptes et l'octroi de la décharge au comité.

***L'Assemblée approuve les comptes et donne décharge au Comité pour l'exercice 2022.***

## **6. Election du nouveau Président d'UniNExt pour la période 2023-2025**

Suite à la démission de la présidente, le Comité présente la candidature de M. Pascal Mahon, professeur émérite de l'Université de Neuchâtel.

Le professeur Mahon est membre du Comité UniNExt et connaît tous les arcanes académiques, puisqu'il a été notamment professeur à l'UniNE depuis 1996, doyen de la Faculté de droit et vice-recteur de l'Université.

***M. Pascal Mahon est élu par acclamation.***

Pascal Mahon remercie l'Assemblée pour son élection et remercie la présidente sortante de son engagement au sein d'UniNExt.

## **7. Prix UniNExt 2022**

Le Prix UniNExt 2022 a été décerné à M. Baptiste Pignolet pour son excellent mémoire de master : « *L'exceptio non adimpleti contractus* : Présentation générale de l'art. 82 CO et des spécificités de son application à l'aune de quelques contrats » sous la direction de M. le Prof. Blaise Carron.

Le lauréat présente brièvement son travail.

## **8. Divers**

Aucun.

Neuchâtel, juin 2023

Le procès-verbal a été rédigé par Mmes Eliane Chappuis et Marie-Laure Percassi.